RÈGLEMENT DE LA COURSE DU TRAIL DES BUIS 2025

QUAND: Dimanche le 23 février 2025

QUI: Ouverte à tous, licenciés ou non, dès 14 ans

<u>ÉPREUVES</u>: 3 distances : **5km** à partir de 14 ans, **12 km** à partir de 16 ans et **21 km** à partir de 18 ans **+Rando** <u>OÙ</u>: Maison des

Projets, salle Colette Besson à BUXEROLLES (avenue de la Liberté)

HORAIRES DE DÉPART :

• 8h30 : course 21 km

• 9h00: course 12 km

• 9h15 : course 5 km et Randonnée pédestre 8km

• 11 h : courses enfants (épreuves non chronométrées et gratuites)

INSCRIPTION - DROIT D'ENGAGEMENT :

- Pour la course 5 km :
 - <u>Par internet</u>: <u>www.runchrono.fr</u> **7** € + frais de plateforme <u>jusqu'au 21 février</u>
 - Sur place: Samedi 22 février de 15h à 18h et Dimanche 23 février de 07h30 à 08h45: 9 €
- > Pour la course 12 km :
 - Par internet : www.runchrono.fr 9 € + frais de plateforme jusqu'au 21 février
 - Sur place: Samedi 22 février de 15h à 18h et Dimanche 23 février de 07h30 à 08h45: 11 €
- > Pour la course 21 km :
 - Par internet : www.runchrono.fr 11 € + frais de plateforme jusqu'au 21 février
 - Sur place: Samedi 22 février de 15h à 18h et Dimanche 23 février de 07h30 à 08h15: 13 €

1 € par inscription sera reversé à l'association « Face Aux Différences »

- > Pour la Randonnée pédestre :
 - Sur place: Samedi 22 février de 15h à 18h et Dimanche 23 février de 07h30 à 08h45: 4€
- **Pour les courses enfants** : sur place le dimanche matin avant 10h45.

RECOMPENSES: aux 3 premiers femmes et hommes au scratch de chaque course et le 1er de chaque catégorie.

RETRAIT DES DOSSARDS:

Samedi 22 Février de 15h à 18h et le Dimanche 23 Février à partir de 7h30 salle Colette Besson. <u>RAVITAILLEMENTS</u>: à mi-parcours et à l'arrivée. <u>Prévoir son gobelet</u>

 $\underline{\textbf{PARKING ET DOUCHES:}} \ \mathsf{Maison \ des \ Projets-salle \ Colette \ Besson.}$

La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

<u>CHRONOMETRAGE</u>: par puce, géré par Runchrono.

<u>ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE</u>: l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de la MAAF de Poitiers. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

L'organisateur dégage sa responsabilité pour tout accident ou incident survenu pendant l'épreuve.

ASSISTANCE MEDICALE : médecin de la course et Croix Rouge.

TIRAGE AU SORT : 1er lot : « Un bon d'achat de 150 Euros au magasin Foulées de Poitiers »

<u>CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER A UNE COURSE HORS STADE</u>: joindre à votre inscription le PPS datant de moins de 3 mois ou la photocopie de la licence FFA en cours de validité.

<u>DROIT A L'IMAGE</u>: par le fait même de son inscription, le coureur autorise l'organisateur et ses ayants droits (partenaires, médias) à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il peut figurer durant la manifestation sur tout support y compris documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Stéphanie BOISNON 06 11 72 86 89 ou Arnaud GUÉRIN 06 78 79 04 17